

## FAMILLE - SANTÉ

## DOMAINE D'ACTIVITÉS - SERVICES À LA POPULATION

Correspondance ROME	E/M J1102	Médecine généraliste et spécialisée
Correspondances RIME	E/M FPESCS07	Médecin de promotion de santé
	E/M FPESCS09	Praticien de santé

## MÉTIER

## Définition

**Participe au parcours de santé de la population en lien avec les autres acteurs de santé. Conçoit et met en œuvre des projets de santé publique, de promotion et de prévention sur son territoire d'intervention. Participe à l'élaboration et à l'exécution de la politique départementale, communale ou intercommunale dans son domaine d'intervention (politique de la famille et de l'enfance, personnes âgées, handicapées, précarité, sécurité, santé publique, etc.)**

## Autres appellations

- Médecin clinicien-ne
- Médecin de santé publique
- Médecin d'actions sanitaires
- Médecin coordinatrice / Médecin coordinateur
- Médecin PAPH (personnes âgées, personnes handicapées)
- Médecin de PMI
- Médecin d'insertion
- Médecin spécialiste (pédiatre, gynécologue, etc.)

## Facteurs d'évolution

- Législation sur les personnes âgées et handicapées
- Lois de santé publique (2004, 2009 : loi HPST, santé mentale, etc.)
- Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales
- Loi du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à la l'allocation personnalisée d'autonomie
- Décret n° 2012-170 du 3 février 2012 modifiant le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale
- Loi 2007 relative à la protection maternelle et infantile (PMI)
- Lois de protection de l'enfance
- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Problématiques de santé environnementale, de salubrité et développement des affections chroniques et allergies dans les zones urbanisées
- Précarité grandissante et vulnérabilité des publics
- Réforme du statut des assistants maternels, assistants familiaux
- Décret 92-851 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins territoriaux

## Situation fonctionnelle

- Région, département, structure intercommunale, commune
- Généralement rattaché à la direction de l'action sociale

## Conditions d'exercice

- Travail en bureau, au sein d'un cabinet médical ou d'un centre médico-social ; déplacements dans le cadre des consultations, des besoins des usagers et des missions de service public
- Amplitude horaire variable en fonction des besoins du service et de la mission
- Disponibilité, déontologie, éthique
- Obligation de suivre un programme annuel de développement professionnel continu (Loi HPST de juillet 2009, art. 59)

## Spécialisations /

- En fonction des spécialités médicales (pédiatrie, gynécologie, gériatrie, santé publique, urgences, etc.), des populations traitées (enfance, personnes âgées, handicapées)

## Extensions

## Autonomie et responsabilités

- Large autonomie dans l'organisation du travail
- Selon le niveau hiérarchique, responsabilité des ressources humaines, matérielles et financières du service
- Garant de la qualité des interventions, du respect du cadre institutionnel et légal des droits de l'utilisateur et du code de déontologie (décret 95-1000 du 06/09/95)
- Encadrement d'une équipe à effectifs variables, selon la taille de la collectivité, de l'établissement ou de l'équipement

<b>Relations fonctionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication permanente avec les usagers</li> <li>• Conseils techniques auprès des élus selon le positionnement hiérarchique</li> <li>• Échanges réguliers d'informations avec les services sociaux, enfance (ASE) et laboratoires</li> <li>• Collaboration avec le secteur hospitalier et libéral, ARS, CAF, etc.</li> <li>• Échanges d'informations avec les partenaires (justice, Éducation nationale) et d'autres collectivités</li> </ul>
<b>Cadre statutaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre d'emplois : Médecins territoriaux (catégorie A, filière Médico-sociale)</li> </ul>
<b>Conditions d'accès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie</li> <li>• Profession et conditions d'exercice réglementées</li> </ul>
<b>Activités techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à l'élaboration des orientations de la politique de santé</li> <li>• Accompagnement des parcours de santé</li> <li>• Appui et conseil technique auprès des équipes pluridisciplinaires</li> <li>• Participation à la gestion des crises sanitaires</li> <li>• Réalisation de consultations médicales générales ou spécialisées</li> <li>• Agrément et contrôle des structures d'accueil</li> <li>• Organisation et coordination de la prévention médico-sociale</li> <li>• Collecte de données en épidémiologie</li> </ul>
<b>Activités spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecin PMI (loi 89-899 du 18/12/89) : consultation des enfants de 0 à 6 ans. Établissement des bilans des enfants de 3 à 4 ans en école maternelle.</li> <li>• Protection de l'enfance : signalement, prévention des situations de maltraitance. Évaluation et information des situations préoccupantes. Partenariats avec l'aide sociale à l'enfance</li> </ul>

## ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TECHNIQUES

### SAVOIR-FAIRE

#### Participation à l'élaboration des orientations de la politique de santé

- Réaliser un diagnostic épidémiologique du territoire en fonction du domaine d'activité
- Analyser les besoins sanitaires du territoire en fonction du domaine d'activité
- Élaborer des propositions en matière de prévention, de planification, de protection maternelle et infantile, d'éducation à la santé
- Négocier, avec la ligne hiérarchique, les moyens de la mise en œuvre

#### Accompagnement des parcours de santé

- Faciliter l'accès aux soins, aux droits et à la prévention
- Conduire un entretien médical
- Orienter et conseiller le patient dans son parcours de soins ou d'insertion
- Assurer un suivi préventif des publics
- Organiser la prise en charge des enfants relevant de la protection de l'enfance
- Évaluer la dépendance des personnes âgées

#### Appui et conseil technique auprès des équipes pluridisciplinaires

- Écouter et reformuler un besoin
- Mener un entretien médical
- Accompagner l'interlocuteur dans la compréhension de son besoin
- Définir des plans d'actions concertés
- Établir un constat et élaborer des propositions

#### Participation à la gestion des crises sanitaires

- Participer à des campagnes sanitaires (vaccinations, etc.)
- Informer la population en situation de crise sanitaire
- Veiller à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladies
- Élaborer et mettre en place les protocoles médicaux et d'hygiène
- Participer à la définition et à la mise en œuvre de plans de prévention et d'intervention

#### Réalisation de consultations médicales générales ou spécialisées

- Pratiquer des examens médicaux
- Collecter des informations sanitaires et médicales
- Élaborer un diagnostic
- Lire et interpréter les résultats d'examens
- Prescrire les médicaments nécessaires

### Agrément et contrôle des structures d'accueil

- Réaliser des visites des structures d'accueil
- Contrôler les établissements et services d'hébergement des personnes âgées et handicapées
- Contrôler les structures d'accueil petite enfance
- Délivrer les agréments des familles d'accueil des personnes âgées et handicapées
- Délivrer les agréments et surveiller les modes d'accueil des enfants (assistantes maternelles, crèches collectives, familiales, haltes-garderies)
- Veiller à l'adaptation des publics dans la structure d'accueil
- Prévenir les actions de maltraitance des patients

### Organisation et coordination de la prévention médico-sociale

- Apporter les éléments de décisions aux élus
- Traduire les orientations politiques en plans d'action
- Définir un programme de prévention médico-sociale en liaison avec les structures et professionnels de la santé
- Organiser et piloter des actions de prévention

### Collecte de données en épidémiologie

- Développer des partenariats afin de collecter des données épidémiologiques pertinentes
- Vérifier la fiabilité des sources et des données
- Structurer et interpréter les données

#### > SAVOIRS SOCIOPROFESSIONNELS

- Médecine générale
- Pédiatrie, gynécologie, etc.
- Actes médicaux (vaccinations, etc.)
- Dispositifs de parcours de santé
- Outils d'évaluation adaptés selon les publics
- Modes de gestion de crises sanitaires
- Cadre réglementaire, évolutions et enjeux des politiques de santé publique
- Dispositifs de contrôle des structures
- Outils de contrôle des structures médicales
- Partenaires institutionnels et universitaires (laboratoires de recherche)
- Méthode de contrôle des sources d'information
- Acteurs institutionnels du social (CAF, etc.)
- Cadre réglementaire petite enfance, APA
- Procédure de prévention et de signalement des actions de maltraitance
- Politiques de santé publique pour les personnes âgées et handicapées
- Tissu institutionnel et sanitaire local (sages-femmes, centres de planification et d'éducation familiale, hôpitaux, etc.)

#### SAVOIRS

#### > SAVOIRS GÉNÉRAUX

- Orientations et priorités des élus et décideurs
- Caractéristiques socio-économiques et démographiques du territoire
- Techniques de communication et de négociation
- Méthodes et outils d'analyse et de diagnostic (enquêtes, etc.)
- Méthodes d'analyse qualitative et statistique

### ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TRANSVERSES

<b>ORGANISATION ET ANIMATION DE PARTENARIATS</b>	Code NSF P1	• Organisation et animation de partenariats
<b>ORGANISATION - ENCADREMENT</b>	Code NSF P3	• Encadrement de direction ou de service
<b>GESTION ADMINISTRATIVE - COMMANDE PUBLIQUE ET SUIVI JURIDIQUE</b>	Code NSF P4	• Conduite et contrôle des procédures administratives et suivi juridique
<b>GESTION BUDGÉTAIRE</b>	Code NSF P5	• Élaboration et suivi du budget
<b>ÉVALUATION - CONTRÔLE - QUALITÉ</b>	Code NSF R1	• Contrôle de la qualité des services rendus
<b>INFORMATION - COMMUNICATION - CONCERTATION</b>	Code NSF T2	• Promotion de l'action publique et mise en œuvre d'outils de communication